

RE2020 : la climatisation fictive ne peut être une réponse acceptable à la problématique du confort d'été

A l'heure où la concertation sur la RE 2020 touche à sa fin, Coénove alerte sur l'approche retenue concernant le confort d'été.

S'il est largement admis que la RT2012 a permis de grandes avancées, son point faible est et restera sur le confort d'été avec des bâtiments notoirement inconfortables en période de fortes chaleurs, donnant aux occupants l'impression de vivre, de leurs mots, dans une cocotte-minute. La RE2020 donne l'occasion de corriger cette faiblesse, encore faut-il que le problème soit pris dans le bon sens en traitant la cause à la base.

Confort d'été : de quoi parle-t-on ?

Après de nombreuses tergiversations, c'est finalement le critère des « Degrés Heures » d'inconfort (DH) qui a été retenu par l'administration. Ainsi, pour qu'un bâtiment ait un confort d'été acceptable, ce critère doit être inférieur à 350. Au-delà, le bâtiment est augmenté d'une consommation de climatisation fictive...

Approche pour le moins étonnante et les incohérences ne s'arrêtent pas là. Pour mener son analyse, le Groupe modélisateur a en effet travaillé sur des bâtiments RT 2012 à l'inconfort d'été manifeste si bien que 80% des bâtiments examinés se retrouvent classés « inconfortables » (> à 350°h) et se voient automatiquement affecter une consommation supplémentaire de climatisation fictive.

Pour Florence Lievyn, Déléguée générale de Coénove, « ***affecter une consommation de climatisation fictive à des bâtiments inconfortables s'apparente au mieux à un palliatif et ne permet en rien de traiter la cause du problème liée au bâti. Il faut impérativement axer les efforts sur la conception des logements, dans une démarche prioritaire de bioclimatisme et tester des bâtiments spécialement conçus pour le RE2020 sur le respect de ce critère DH.*** »

En outre, les consommations de climatisation fictives ont volontairement été prises comme supérieures à ce qu'elles seraient avec un système de climatisation réel. De là à pousser les concepteurs à recourir à un système de climatisation active moins impactant pour le Cep du bâtiment (coefficient d'énergie primaire qui représente la consommation conventionnelle d'énergie primaire) que le recours à la climatisation fictive, il n'y a qu'un pas.

Mais pourquoi tant d'émoi ?

L'approche proposée par l'administration présente 2 risques majeurs :

1. Le concepteur pourrait faire le choix de la facilité consistant à installer un système actif de climatisation au détriment d'une intelligence de conception en amont, ce qui serait pleinement contradictoire avec la recherche d'efficacité énergétique mais répondrait tout autant aux attentes de la RE,
2. Un droit à consommer supplémentaire pour les usages dits traditionnels pourrait voir le jour dès lors que la mise en place de systèmes passifs (brasseurs d'air...) permet de passer sous la barre de 350°h et s'établir à hauteur des consommations de climatisation fictive, soit environ 10kWh/m².an.

Ce desserrement permettrait aux systèmes les moins performants de respecter les seuils réglementaires, tout en n'empêchant nullement l'utilisateur final de rajouter par la suite une climatisation mobile, conduisant ce logement à une surconsommation manifeste contre toute logique d'efficacité énergétique...

Florence Lievyn conclut : « **La RE2020 doit pousser à la conception bioclimatique et mettre en avant l'intelligence de conception. Il n'est pas normal qu'à ce jour, un bâtiment traversant ait le même traitement qu'un logement qui ne l'est pas. Il faut revoir les règles liées au confort d'été et si le Cepmax devait tenir compte des consommations de climatisation, cela ne pourrait s'entendre que dans les zones climatiques les plus chaudes où la climatisation est absolument indispensable.** »

À propos de Coénove

Constituée en octobre 2014, l'association Coénove rassemble les acteurs majeurs de la filière gaz dans le bâtiment – énergéticiens, industriels et professionnels – tous convaincus de la pertinence d'une approche nouvelle basée sur la complémentarité des énergies et la place que l'énergie gaz, progressivement renouvelable, doit jouer dans la stratégie énergétique de la France. Elle se mobilise aux côtés des parties prenantes pour apporter des solutions innovantes et durables aux nombreux défis de la transition énergétique tout en s'inscrivant dans le sens de l'intérêt général. www.coenove.fr

Contacts presse – A+ Conseils

Claire-Anne Brulé

06.30.86.41.29

claireanne.aplusconseils@gmail.com

Christelle Alamichel

06.31.09.03.83

christelle@aplusconseils.com

